

Le travail ennoblit l'homme.

LE DÉFENSEUR

Travail, Solidarité, Justice.

DROITS DE L'HOMME

Journal du Peuple et de la Démocratie radicale, quotidien, politique et social.

VENTE et ADMIN., 55, rue de la Bourse.

ABONNEMENTS : LYON. Un mois, 2 f. 50 c.; — trois m., 5 f. 50 c.; — six m., 10 fr. DÉPARTEMENTS. Un mois, 2 f. 25 c.; — trois m., 6 f. 50 c.; — six m., 13 fr.

ANNONCES ANGLAISSES, 50 cent. la ligne

UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE
s'il vous plaît ?

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs l'article 26 de la loi du 16 juillet 1850, sur la presse :

Art. 26. — Le droit de timbre afférent aux abonnements contractés avant la promulgation de la loi, sera remboursé aux propriétaires de journaux et écrits périodiques.

En vertu de cet article, nous prions nos abonnés dont l'abonnement a échéance, de ne pas craindre d'augmenter la durée de leurs engagements, et de profiter du bénéfice de la loi.

LA MAJORITÉ

Les organes du parti royaliste réclament à satiété que la majorité doit régler ceci, que la majorité doit vouloir cela. Nous cherchons en vain de quelle majorité les journaux réactionnaires veulent parler.

Est-ce de la majorité de la France? nous sommes d'avis qu'il faut lui obéir. Mais a-t-on consulté le pays, pour élucubrer la loi départementale, réactionnaire au premier chef?

Pour élaborer une loi aussi importante, aussi constitutionnelle que la loi sur les conseils généraux, il fallait demander au peuple un mandat constitutionnel, c'est l'A B C des assemblées parlementaires.

Les ennemis de la République n'espèrent pas donner le change à l'opinion, en lui faisant croire que la réunion des comtes, marquis et princes de la droite représente la majorité française.

Le scrutin du 23 avril, et l'élection du 2 juillet, sont venus déposer cette pseudo-majorité, en lui retirant son mandat.

Aujourd'hui, la droite, qui déclare la guerre à la République, et veut renverser l'Exécutif, fait de la dictature; elle pousse à la révolte, à la guerre civile, et pourtant ces brandons de discorde se parent du nom de parti de l'ordre.

Si c'est ainsi que les royalistes entendent l'ordre, nous acceptons le titre d'hommes de désordre dont ils nous gratifient.

L'article 2 qui institue la commission départementale, a obtenu la majorité des voix, malgré l'opposition du gouvernement.

Electeurs! vous demandiez l'éman-

ciation de vos communes, on vient de vous mettre en tutelle.

Vous étiez soumis aux caprices du préfet, aujourd'hui vous êtes soumis au bon vouloir de toute la commission départementale; vous aviez une corde, on vient de vous river une chaîne.

Les royalistes de l'Assemblée appellent cela : décentraliser.

Evidemment! Vous étiez emprisonné chez vous, maintenant vous serez au préau avec vos voisins : on emprisonne le département.

On n'a plus qu'à réunir les anneaux de la chaîne départementale, et la France est emprisonnée : c'est une loi de groupage.

Nous espérons que cette loi liberticide sera rejetée lors du vote définitif.

Si la République sanctionne cette loi, elle surpassera en tyrannie les gouvernements les plus despotiques.

Nous reviendrons sur ce sujet.

J. FLORENTIN.

Dépêches télégraphiques

Paris, 3 août.

Le Journal des Débats dit que la transaction entre la commission et le gouvernement sur la loi départementale consistait à accorder aux préfets le droit de prendre part aux délibérations des commissions départementales, sans les présider.

La Gazette des Tribunaux annonce que les membres des conseils de guerre ont reçu leurs lettres de convocation, et que les assignations ont été envoyées à 230 témoins.

Le Siècle dit que dans une réunion du centre gauche, un projet de loi en cinq articles a été préparé pour la prorogation des pouvoirs de M. Thiers avec un ministère responsable.

On annonce une entente entre le gouvernement et la commission de la loi sur les conseils généraux pour donner la présidence des conseils généraux aux conseillers les plus âgés, et pour réserver la tutelle des communes à l'Etat jusqu'à la révision de la loi municipale.

La correspondance de Versailles du Journal des Débats dit que le compte-rendu fait par un journal de Lyon de la réponse de M. Thiers aux délégués de la droite, est complètement erroné.

Le Figaro annonce qu'il intente à M. Wittersheim, représentant du Journal officiel, un procès en diffamation pour un article publié hier.

Le Journal officiel contient la nomination de M. Charles de Rémusat, ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Jules Favre, qui est relevé de ses fonctions sur sa demande.

Le Journal officiel dément et rectifie diverses assertions erronées du Times, relatives au traitement des prisonniers de Versailles.

La même feuille publie un rapport du maréchal de Mac-Mahon sur les opérations militaires du second siège de Paris.

FEUILLETON
LES MYSTÈRES
DU PEUPLE
HISTOIRE
D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES
À TRAVERS LES AGES
par Eugène SUE
INTRODUCTION
Casque de Dragon, — L'anneau du Forçat, ou la Famille Lebrenn
1848-1849

fil, Georges le menuisier et leurs amis élevèrent une formidable barricade. — De l'inconvénient d'aimer trop les montres d'or et la monnaie, démontré par les raisonnements et par les actes du père Bribri, du jeune Flamèche et d'un forgeron, aidés de plusieurs autres scrupuleux prolétaires.

(Suite.)

Le groupe d'hommes armés (moins le chiffonnier) qui entouraient le voleur se consultèrent un moment à voix basse. L'un d'eux, avisant une boutique d'épicerie à demi ouverte, s'y rendit; deux autres se détachèrent du groupe en disant :

« Il faut en parler à M. Lebrenn et lui demander son avis. »

Un autre enfin dit quelques mots à l'oreille du chiffonnier, qui répondit :

« J'en suis... C'est juste.... Faudrait ça pour l'exemple... Mais, en attendant, envoyez-moi Flamèche pour m'aider à garder ce mauvais Parisien-là.

— Eh! Flamèche! — dit une voix, — viens aider le père Bribri à garder le voleur! »

Flamèche accourut. C'était le type du gamin de Paris : hâve, frêle, étioilé par la misère, cet enfant, d'une figure intelligente et hardie, avait seize ans; il n'en paraissait pas douze. Il portait un mauvais pantalon garance troué, des savates, un bourgeron bleu presque en lambeaux, et était armé d'un pistolet d'arçon. Il arriva en gambadant.

« Flamèche! — dit le chiffonnier, — ton pistolet est-il chargé? »

— Oui, père Bribri; deux billes, trois clous et un osselet... J'ai fourré dedans tout mon saint frusquin.

— Ça suffit pour régaler mossieu, s'il bouge... Attention, mon ami Flamèche! le doigt sur la détente... et le canon dans le gilet.

— Ça y est, père Bribri. »

Et Flamèche introduisit délicatement le canon de son pistolet entre la chemise et la peau du voleur. Celui-ci voulant regimber, Flamèche ajouta :

« Gigottez pas... gigottez pas... vous

ferez partir Azor.

— Flamèche veut dire le chien de son pistolet, — dit le père Bribri en manière de traduction.

— Mais, farceurs que vous êtes! — s'écria le voleur en ne bougeant plus, mais commençant de trembler, quoiqu'il tâchât de rire, — qu'est-ce que vous voulez donc me faire? Voyons, ça finira-t-il? Assez blagué comme ça...

— Minute, cadet, reprit le chiffonnier. — Causons un brin... Tu m'as demandé pourquoi nous nous insurgons... Je vas te le dire, moi... D'abord, ça n'est pas pour crever les comptoirs et piller les boutiques... Merci!... La boutique est au marchand, comme mon mannequin est à moi... Chacun son négoce et ses objets... Nous nous insurgons, mon cadet, parce que ça nous embête de voir les vieux comme moi crever de faim au coin des bornes, comme de vieux chiens perdus, quand les forces nous manquent... Nous nous insurgons, mon cadet, parce que ça nous embête de nous dire que, sur cent pauvres filles qui racrochent le soir sur les trottoirs, il y en a quatre-vingt-quinze que la misère a ré-

Le Journal officiel annonce que les certificats provisoires libérés de l'emprunt national contracté à Tours, au mois d'octobre 1870, seront échangés à partir du 11 août contre des obligations définitives.

LES PRÉTENDANTS

Les prétendants s'agitent, se démentent. Ils croient le moment venu de saisir un pouvoir qui leur échappe chaque jour davantage.

Leurs journaux ne se donnent plus la peine de cacher leurs manœuvres. Ils immolent tous les jours la République dans leurs feuilles vierges (d'innocence), et arborent sans crainte l'étendard sacré de la légitimité, sûrs qu'ils sont de l'impunité en face d'une magistrature dont la tendresse pour tout ce qui est anti-républicain est fort connue.

Les représentants du 8 février continuent à échafauder sans relâche les lois les plus réactionnaires, et préparent silencieusement le retour des Bourbons sur le trône de St Louis.

Le général de Cissey, foulant aux pieds toutes les lois et tous les règlements militaires, nomme le duc de Chartres chef d'escadron de chasseurs d'Afrique, et l'envoie dans notre colonie algérienne préparer l'éducation politique de l'armée en lui enseignant comment se font les restaurations. Joinville et Aumale préparent leur entrée à la Chambre, d'où ils pourront mieux guider le mouvement que leurs amis organisent.

Henri de Chambord rédige ses manifestes exotiques, que les Laroches, Jacquelin, Charette, Cathelineau, seront chargés de faire digérer au peuple français.

Louis-Philippe, comte de Paris, par la grâce de monsieur son aïeul, étudie un projet de reconstruction des Tuileries.

Le duc de Guise fait la cour à l'empereur d'Autriche.

Nemours essaye un uniforme de lieutenant général.

Et toute une nuée de courtisans et de courtisanes les entourent de leurs grâces et de leurs flatteries, rivalisant de bassesses et de platitudes pour obtenir un regard ou une parole qu'ils colportent ensuite dans leurs salons aristocratiques ou leurs boudoirs parfumés, et qui fera pendant des semaines l'objet de l'admiration et de la conversation générales.

Ils se préparent solennellement et

avec fracas au renversement de la République qu'ils détestent, et pour cause, ne se doutant pas, les pauvres hères, qu'avec la République il y a des républicains.

Aveugles, qui ne voient pas que le pays ne veut plus de ces sauveurs, plus ou moins providentiels qui jusqu'à présent n'ont jamais sauvé que l'argent qu'ils nous ont soustrait.

Prétendants ! nous ne voulons plus de vous. Nous connaissons assez notre histoire pour savoir de quoi se compose votre attirail habituel, pour connaître les bienfaits dont vous avez gratifié la France; 1830 et 1848 ne sont pas si éloignés que nous ne nous rappelions qu'à ces deux dates vous fûtes obligés de nous quitter pour aller sur d'autres rivages chercher un abri contre la popularité trop expressive dont vous fûtes l'objet.

La France vous connaît. Légitimistes, votre drapeau blanc, planté sur les murs de Goblenitz, flottait à côté des drapeaux ennemis; vous combattiez contre la France.

Légitimistes, en 1814 et en 1815, l'étranger envahissait notre pays, vous entriez à sa suite.

Paris vous vit célébrer l'entrée des alliés; il se rappela les Maubreuil et les Larochefoucauld.

Légitimistes, vous n'étiez alors que des étrangers unis à nos ennemis; et, pour preuve, Benjamin Constant dit dans ses *Mémoires des Cent-Jours* : « Lors de l'entrée des Alliés dans Paris, on vit les femmes d'un certain monde prodiguer les bravos, les soins, les caresses aux soldats alliés, tandis que nos malheureux blessés de la veille, repoussés des ambulances et des hôpitaux, faute de place, expiraient, sans secours, dans les rues et sur les chemins... La belle comtesse Edmond de Périgord (depuis duchesse de Dino), se promena, dans la soirée, assise à cheval derrière un co-saque. Les filles perdues ne parurent nulle part; les saturnales de la rue et de la place publique, ce jour-là, appartinrent aux dames riches et titrées. »

Légitimistes, vous êtes couverts du sang de Ney, de Brune, de Labédoyère, de Mouton-Duvernay, de Chartran, de Ramel.

Légitimistes, qui a accompli les massacres de Nîmes, d'Uzès, d'Avignon ?

Légitimistes, quels étaient les protecteurs de l'odieux Treillaud ?

Et vous songez à nous ramener à ce régime d'assassinats, de débauches, de parjures !

Allons donc ! vous n'y pensez pas.

Légitimistes, vous êtes couverts du sang de Ney, de Brune, de Labédoyère, de Mouton-Duvernay, de Chartran, de Ramel.

Légitimistes, qui a accompli les massacres de Nîmes, d'Uzès, d'Avignon ?

Légitimistes, quels étaient les protecteurs de l'odieux Treillaud ?

Et vous songez à nous ramener à ce régime d'assassinats, de débauches, de parjures !

Allons donc ! vous n'y pensez pas.

Petit-fils de St-Louis, de Charles IX et de Louis XV, nous ne voulons pas de votre chiffon, que vous dites sans tache. Il a été trempé dans le sang de nos pères le 10 août 1792 et le 27 juillet 1830.

Et vous, Orléanistes ! Est-ce le souvenir de Philippe Egalité que vous invoquez ?

Est-ce la rue Transnonain, pour nous prouver que vous savez manier l'épée ?

Est-ce votre oraison funèbre en faveur de la Pologne : « L'ordre règne à Varsovie ? »

Est-ce l'admirable politique qui vous conduisit à l'Indemnité Pritchard ?

Est-ce l'achat de la duchesse de Berry, qui vous fut vendue un million par le juif Deuty ?

Est-ce le 24 février 1848 ? Cependant, messieurs, c'est tout ce que vous avez à votre actif.

Orléanistes et légitimistes, vous êtes d'insensés ambitieux, des fous qui vous croyez tellement supérieurs à nous, qu'il vous semble que nous ne pouvons vivre sans vous.

Hélas ! nous savons trop le sang et l'or que vous nous avez coûtés. Le peuple vous maudit et vous repousse.

La France ! diable ! messieurs, c'est une belle proie, et vous êtes des tigres féroces.

Qu'importe, vous n'y toucherez pas, car nous, Républicains, nous veillons ; et soyez tranquilles, malgré vos caleins sacrilèges, vos ardeurs belliqueuses, vos préparatifs formidables, La République ne périra pas par vos mains.

LÉO PUOL.

DANS LYON

Nos abonnés dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du Journal.

NO DE COLLECTIONS

En raison du travail qu'exige la recherche des numéros anciens du Défenseur des Droits de l'Homme demandés pour collections, nous avertissons nos lecteurs que le prix de ces numéros sera invariablement fixé à DIX CENTIMES l'un.

L'assemblée générale des membres de la société d'enseignement libre et laïque, aura lieu dimanche 6 août, à 3 heures, au palais des Arts, salle de l'ancienne Bourse.

C'est notre ami Jules Frantz qui ouvre la marche, dans l'hécatombe de la presse républicaine de Lyon devant la cour d'assises.

Ce qui n'a pas empêché au Vengeur de publier une nouvelle lettre révélatrice sur les Jésuites.

AVIS.

Une série d'ouvriers tisseurs, nous a réclamé d'avoir à insérer dans notre feuille, une somme de 18 fr. 65, qu'elle a versée au profit des inondés de la Suisse.

Nous prions ces messieurs de venir dans nos bureaux, afin de nous donner des renseignements qui nous manquent.

Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République.

Donne avis :

Que M. le ministre de la guerre a autorisé MM. les généraux commandant les divisions militaires à mettre des soldats à la disposition des cultivateurs pour les travaux de la moisson, à la condition que le service n'en souffrira pas et que les travailleurs recevront des indemnités convenables. Il ne sera satisfait, d'ailleurs, qu'aux demandes approuvées par les maires, lesquelles devront être adressées directement à la préfecture du Rhône.

Le préfet du Rhône,

Commissaire extraordinaire de la République,
EDMOND VALENTIN.

Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République, l'honneur d'inviter les commandants des compagnies de francs-tireurs du Rhône à lui adresser, dans le plus bref délai possible, le récit des opérations auxquelles leur compagnie a concouru pendant la guerre de 1870-1871.

Ces récits mentionneront exactement la brigade, la division et le corps d'armée auxquels le corps appartenait. Indépendamment des détails des marches et combats, ils donneront, autant que possible, jour par jour, l'indication des localités occupées par le corps, la désignation

faites là... Nous nous insurgeons, mon cadet, parce que ça nous embête de voir des milliers de voyous comme Flamèche, enfants du pavé de Paris, sans feu ni lieu, sans père ni mère, abandonnés à la grâce du diable, et exposés à devenir un jour ou l'autre, faute d'un morceau de pain, des voleurs et des assassins comme toi, mon cadet !

— Ayez pas peur, père Bribri, — reprit Flamèche, — ayez pas peur... J'ai pas besoin de voler ; je vous aide, vous et les autres négociants en vieilles loques, à décharger vos mannequins et à trayer vos épluchures ; je me paye les meilleures, que ces aristos de chiens ont laissées... je fais mon trou dans vos tas de chiffons, et j'y dors comme un Philipe... Ayez donc pas peur, père Bribri ! j'ai pas besoin de voler... Moi, si je m'insurge, nom d'un nom ! c'est que ça m'embête à la fin... de ne pouvoir pas pêcher de poissons rouges dans le bassin des Tuileries... Et j'en veux pêcher à mort, si nous sommes vainqueurs... Chacun son idée... Vive la réforme ! A bas Louis-Philippe !

Puis, s'adressant au voleur qui, voyant revenir les cinq ou six ouvriers armés,

faisait un mouvement pour s'échapper :

« Bougez pas, monsieur ! ou je lâche Azor. »

Et il appuya de nouveau son doigt sur la détente du pistolet.

« Mais qu'est-ce que vous voulez donc faire de moi ? — s'écria le voleur en hémissant à la vue des trois ouvriers qui apprêtaient leurs armes, tandis qu'un autre, sortant de chez l'épicier où il était entré, apportait un écriveau sur papier gris, fraîchement tracé au moyen d'un pinceau trempé dans du cirage. »

Un sinistre pressentiment agita le voleur, il s'écria en se débattant :

« Vous dites que j'ai volé ?... Alors conduisez-moi chez le commissaire... »

— Pas moyen... le commissaire marie sa fille, — dit le père Bribri, — il est à la noce... »

— Il a mal aux quénottes ! — ajouta Flamèche ; — il est chez le dentiste.

— Amenez le voleur près du bec de gaz, — dit une voix.

— Je vous dis que je veux aller chez le commissaire — répéta ce misérable en se débattant, et il se mit à hurler :

— Au secours !... au secours !

— Si tu sais lire, lis cela... — dit un ouvrier en mettant un écriveau sous les yeux du voleur. — Si tu ne sais pas lire, il y a là écrit :

FUSILLÉ COMME VOLEUR.

— Fusillé ! — murmura l'homme en devenant livide. — Fusillé ! Grâce ! Au secours !... A l'assassin !... A la garde !... A l'assassin !

— Il faut un exemple pour tes pareils, mon cadet, afin qu'ils ne déshonorent pas la Révolution ! — dit le père Bribri.

— Allons, à genoux, canaille ! — dit au voleur un forgeron qui portait encore son tablier de cuir. — Et vous autres, les amis, apprenez vos armes !... A genoux donc ! — répéta-t-il au voleur en le jetant sur le pavé.

Le misérable tomba à genoux, si défaillant, si anéanti par l'épouvante, qu'affaîssé sur lui-même, il ne put qu'étendre les mains en avant et murmurer d'une voix éteinte :

« Oh ! grâce !... Pas la mort !... »

— Tu as peur ! — dit le chiffonnier.

— Attends, je vas te bander les yeux. Et détachant son mannequin de dessus ses épaules, le père Bribri en couvrit presque entièrement le condamné agenouillé, ramassé sur lui-même, et se cula prestement.

Trois coups de fusil partirent... La justice populaire était faite... Quelques instants après, attaché par dessous les épaules au support du bec de gaz, le corps du bandit se balançait au vent de la nuit, portant cet écriveau attaché à ses habits :

FUSILLÉ COMME VOLEUR.

NOTICE

(La suite à demain.)

LA RÉPUBLIQUE

regiments ou compagnies établis
à droite, à sa gauche, en avant de
et en arrière; pour les marches,
heures de départ et d'arrivée;
pour les combats, l'heure où ils ont
commencé et celle où ils ont fini, le
nombre des pertes éprouvées, etc.
Ces rapports doivent être adressés
au ministre de la guerre avant
le 30 août.

Le conseil de révision tiendra une
séance à la préfecture le samedi 3
juillet, à dix heures du matin, pour
examiner des remplaçants présentés
par les jeunes gens de la classe de
1871.

Les pièces des remplaçants devront
être déposées vendredi au plus tard
au bureau militaire.

Le rôle des assises du Rhône qui
sont ouvertes hier, comprend :

Deux vols domestiques, — cinq at-
tentats à la pudeur, trois vols avec
circonstances aggravantes, effraction,
un vol avec assassinat.

Plusieurs affaires de presse sont
aussi inscrites au rôle :

Le *Vengeur*, la *République*, le *Défen-
seur des Droits de l'Homme* sont cités
comme nous l'avons annoncé.

L'affaire du *Vengeur* viendra lundi
7 juillet; le 8, ce sera le tour de la
République, et le 9, celui du *Défenseur
des Droits de l'Homme*.

Les deux poursuites en diffamation
intentées à M. Ponet : l'une par
M. Kasiner, l'autre par M. Ruffin,
sont fixées au 14, qui doit être le
dernier jour de la session.

Dans sa première séance, qui a eu
lieu avant hier, la cour d'assises s'est
occupée d'une affaire dans laquelle
étaient inculpés les nommés Jean Bu-
ret, âgé de 22 ans, et Claudine-Marie
Bigard, femme Marambat, marchande,
de Créqui, 122.

Le premier était accusé de vols
commis au préjudice de M. Poncet,
fabriquant, vols estimés ensemble à
2,800 fr. La seconde était accusée de
recel des objets volés.

Déclarés coupables avec admission
de circonstances atténuantes, les deux
prévenus ont été condamnés chacun
à trois années d'emprisonnement.

Pour la première fois, la cour d'as-
sises va avoir à juger des procès de
presse. On se demande avec une cer-
taine curiosité si devant les assises
les journaux seront traités comme ils
l'étaient sous l'empire par les prési-
dents des tribunaux correctionnels,
dont le résumé des débats était tou-
jours une seconde édition du réquisi-
toire.

Tous les journaux suisses entre-
tiennent leurs lecteurs de la fête de
Mâcon. La *Suisse radicale* nous ap-
prend que les confédérés de la Chaux-
de Fonds et du Locle (Neuchâtel)
réunis se proposent d'offrir un té-
moignage d'amitié et un souvenir aux
républicains français, à l'occasion
de la fête de Mâcon. Le présent
consistera en une magnifique coupe
d'argent.

La *Suisse radicale* annonce aussi
que la musique militaire du Locle a
décidé d'accompagner à Mâcon les
tireurs neuchâtelois.

Les hommes moraux

Un de nos correspondants nous
écrit que le curé d'un village d'un
département limitrophe vient d'être
arrêté pour attentats à la pudeur
commis sur des enfants, des jeunes

filles, des jeunes femmes, des vieil-
les femmes, etc.

A bientôt les détails : ce sera très-
édifiant.

DÉPARTEMENTS

« Monsieur le Rédacteur du *Progrès*,
« On ne parle ici que du tir de Ma-
con. Hier soir, une assemblée avait
lieu dans notre ville pour y constituer
un comité local; elle comptait plus de
trois cents membres. Les renseigne-
ments venus des autres parties du
canton, annoncent qu'on s'y dispose
à répondre en nombre à l'appel du
comité mâconnais. L'élan est le même
dans la Suisse allemande et vous pou-
vez vous attendre à une véritable in-
vasion.

« Quelques esprits chagrins trou-
vent cependant le moment inoppor-
tun pour se livrer à des réjouissances
publiques. Mais ce sont des faits iso-
lés; la grande majorité du peuple
suisse a compris qu'il ne s'agissait
point de vulgaires divertissements,
qui, dans les circonstances actuelles,
ne pourraient être dans la pensée de
personne. La fête de Mâcon aura avant
tout un caractère sérieux. Pour nous,
Suisse, nous allons saluer, sur votre
sol généreux, des frères républicains.

« Le tir de Mâcon sera une réunion
d'amis d'une même cause, qui veulent
se revoir après l'épreuve, parler en-
semble de leurs revers et de leurs
espérances, et se communiquer leurs
idées dans un même sentiment d'uni-
on et de fraternité.

« De telles manifestations n'ont ja-
mais eu leur raison d'être qu'après
les jours de malheur.

« La fraternité républicaine, tel est
le sentiment qui, au premier appel,
a produit ensuite un entraînement
général, unique dans les annales des
virs internationaux, tel est le seul mo-
bile qui pousse des milliers de Suisses
à suivre la bannière fédérale sur les
bords de la Saône.

« On a cherché à représenter le tir
de Mâcon comme une prochaine levée
de boucliers de l'internationale. Pour
ce qui concerne la Suisse, rien n'est
plus ridicule.

« Dans notre petit pays, nous ne
craignons rien tant que le désordre;
aussi nous sommes arrangés depuis
longtemps de manière à le rendre im-
possible par la pratique des institu-
tions républicaines et par la diffusion
des lumières au sein des peuples. La
République, c'est l'ordre, et l'ordre,
c'est la République.

« Permettez-moi d'exprimer un vœu
en terminant. La France est mainte-
nant appelée à se reconstituer et à
chercher son salut dans les institu-
tions républicaines.

« En 1848, la Suisse avait à accom-
plir une tâche presque aussi difficile.
Il s'agissait pour elle de modifier pro-
fondément son ancienne organisation
et d'en faire adopter une nouvelle qui
devait contrarier énormément les
idées et les habitudes du peuple. Les
tirs cantonaux et fédéraux eurent, à
cet égard, une influence décisive.

« C'est du haut des tribunes populai-
res, dans ces fêtes où la pensée de la
patrie élevait les cœurs au-dessus des
passions mesquines, que des orateurs
aimés, des hommes d'Etat de mérite,
développaient leurs idées et les fai-
saient pénétrer au sein des masses.

« J'voudrais que le tir de Mâcon pré-
sentât quelque chose de semblable et
que vos députés républicains prissent

une part active à cette manifestation
patriotique, ainsi qu'à celles qui pour-
raient se produire dans la suite. Ce se-
rait le meilleur moyen de répandre
au sein des peuples des idées justes,
en attendant que l'instruction popu-
laire ait porté ses fruits sur les géné-
rations futures.

COUR D'APPEL DE GRENOBLE

La cour d'appel de Grenoble vient
de confirmer le jugement du 29 juil-
let dernier, qui condamne à diverses
peines plusieurs membres de la *Société
républicaine* de Voiron, et le sieur Eu-
gène Ginot, coupables : le sieur Ginot,
d'avoir annoncé dans la ville de Voi-
ron que 35,000 soldats venaient de
mettre la crosse en l'air à Paris; les
membres de la *Société républicaine*,
d'avoir voulu mettre en liberté, par
la force, le sieur Ginot incarcéré à la
suite de ces propos.

Les condamnés qui avaient interjeté
appel sont les nommés :

Dumas père, cinquante-neuf ans,
maître ébéniste et cafetier : deux mois
de prison.

Dumas fils, vingt-huit ans, marchand
de bois : dix-huit mois.

Boyer, trente-trois ans, gantier :
quinze mois.

Berger, trente-six ans, maréchal-
ferrant : huit mois.

Ballade, vingt-huit ans (Italien),
marchand de chiffons à Rives : dix
mois.

Thibaud, vingt-neuf ans, charpen-
tier : six mois.

Constant Boissieux, vingt-cinq ans,
mécanicien : deux mois.

Garbaud, trente ans, charpentier :
deux mois.

Femme David, vingt-six ans, limo-
nadière : huit mois.

Joséphine Rivoire, vingt-quatre ans,
fille publique : quatre mois.

On nous écrit de Bourg en Bresse :
Je disais dans ma précédente lettre
que les populations de nos campagnes
ne se doutent pas de l'importance po-
litique qu'ont les élections au conseil
général. C'est la vérité. J'ai entendu,
pas plus tard qu'avant hier, à Marboz,
ce qui suit :

— Dis donc, Pierre, est-ce vrai
qu'on va encore faire des élections ?

— Mais oui.

— Il faudrait cependant savoir
quand on aura fini de nommer. C'est
toujours à recommencer.

— Que veux-tu ? c'est ainsi. Puis-
qu'on ordonne, il faut obéir.

— Rien n'y oblige.

— Comment rien n'y oblige ? Et tes
devoirs de citoyens ne dois-tu pas
les remplir ?

— Ah ! bien je m'en moque pas mal
de ces devoirs. Ils nommeront bien
ceux qu'ils voudront; ce n'est pas moi
qui vent m'y opposer. Que ce soit
Paul, Jacques ou François, la charrette
roulera toujours tant bien que mal.

Et dire que la plupart de nos habi-
tants des campagnes en sont à ce de-
gré d'abnégation de tout sens politi-
que. Je le conçois en me plaçant à leur
point de vue : l'égoïsme. Que leur
importe, à eux, que la France soit au
bord de l'abîme, pourvu que leurs ré-
coltes pendantes soient belles et que
celles qui ont été cueillies se vendent
bien ! Après eux le déluge ou plutôt
que le diable fasse ses fredaines lors-
que les écus qu'ils espèrent seront
dans leur bourse.

Cette façon d'être constitue un
égoïsme brutal qui engendre des con-
séquences terribles, dont nos campa-
gnards ne se sont jamais rendu compte

et dont ils seront les premières victi-
mes. Après la catastrophe, on leur
fait entrevoir les conséquences, mais
sous un faux jour et en les atténuant,
les initiateurs ayant intérêt à ce qu'il
en soit ainsi.

Mais qui sont ces initiateurs ?
Le clergé d'abord et les favoris
de la fortune ensuite.

Que cherchent-ils ?

Les uns et les autres à dominer; et
on ne dira jamais assez leur but.
Est-ce à dire qu'ils procèdent de la
même façon ? — Non; car quoique
suivant un sentier différent, leurs dé-
sirs tendent au même but.

On supposerait qu'une conflagra-
tion va en résulter ? — Erreur, car
deux larrons qui mettent sans le sa-
voir la main dans la même poche,
s'entendent plutôt pour la dévaliser
qu'ils ne se déchireront.

Ainsi des monarchistes ! ils se coa-
lisent toujours pour terrasser les
républicains, sauf à s'entendre après,
si possible.

Eh ! bien, pour que cela n'arrive
pas — et c'est dans notre intérêt
nous autres du peuple — il faut que
les électeurs des campagnes, le vil
bétail, selon les légitimistes, s'en-
tendent par avance entre eux et discu-
tent leurs droits, leurs besoins, leurs
intérêts, leurs intérêts surtout, sans
qu'aucune ingérence pernicieuse vien-
ne se mettre au travers; car le jour
où le peuple connaîtra ses droits, les
appréciera sagement et saura les
faire respecter, toute influence perni-
cieuse ne sera plus à craindre. C'est
donc à acquérir cette instruction po-
litique que nous devons travailler.

Mais surtout ayons l'œil ouvert sur
les agissements des monarchistes à
l'approche des nouvelles élections.
On peut se faire une idée de ce qu'ils
veulent et de ce qu'ils espèrent par
ce qui s'est passé à l'Assemblée
nationale. La droite vient de faire
prévaloir un ordre du jour dans la
question des pétitions des évêques
relatives à Rome et ce renvoi au mi-
nistre des affaires étrangères qui,
espérons-le, n'en tiendra pas compte,
n'est rien moins qu'un acheminement
à une guerre avec l'Italie. A ce pro-
pos je vous recommande tout spécia-
lement MM. Paul Cottin et Lucien
Brun, deux piliers de sacristie qui
ont, avec trop d'autres, voté dans
l'intérêt du pape, et non dans celui
de la France.

Voilà les hommes qui, au 8 février,
demandaient les votes des campagnes
en promettant la paix et qui aujour-
d'hui veulent une nouvelle conflagra-
tion dans le but de faire arriver l'un
ou l'autre de leurs prétendants. Ce
sont ces hommes qui font enseigne
de leur patriotisme ! qui vont partout
disant que les républicains ne veulent
que la ruine de la France; tandis
qu'eux veulent la refaire grande à
leur façon; ce sont ces hommes, di-
je, qui fomentent toujours les le-
vains de discorde qui donnent nais-
sance aux révolutions. Leur but est
de gouverner ! Que leur importe l'a-
baissement de la patrie ! Ils ignorent
ou feignent d'ignorer qu'une France
faite et gouvernée par eux, ne serait
pas même, en fait de grandeur, au
niveau de l'Espagne. On les a vus à
l'œuvre.

Eh ! bien, ce sont la plupart de ces
hommes ou leurs sosies qui, bientôt,
se présenteront aux élections du con-
seil général. Le peuple se laissera-t-il
tromper une seconde fois par eux,
comme il s'est laissé tromper au 8 fé-
vrier ? Qu'il se tienne sur ses gardes;
car l'instant est solennel et, quoi qu'on
en puisse dire, c'est le salut de la
France qui se décidera alors.

La République veut la paix, c'est

incontestable, et les monarchistes, quoi qu'ils en disent, veulent la guerre et ils le prouvent par ce qu'ils font. Sont-ils au moins sincères? Non, car leur sincérité s'appelle *perfidie*. L'article 75 de la nouvelle loi départementale, dans un de ses paragraphes, en est aussi une preuve. Qu'a voulu la droite, c'est-à-dire les monarchistes en refusant toute subvention aux membres des commissions? Interdire l'accès au conseil général des candidats républicains, parce que ces candidats sont généralement pauvres et ne pourront subvenir à la dépense que comportera leur présence au chef-lieu. Mais les monarchistes qui sont riches s'en moquent et ils arriveront si nous n'y prenons garde. Réfléchissons bien; que les électeurs de chaque village, lorsque le moment viendra, se concertent entr'eux sans avoir recours aux lumières du curé ou des meneurs de leur endroit, car ni les uns ni les autres, curés ou richards, n'aiment la République, pour des causes différentes que je vous ferai connaître dans mes prochaines lettres.

BALTHAZAR.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 1^{er} août

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart.

M. le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi d'intérêt local et une demande d'ouverture de crédit pour le paiement de travaux à l'imprimerie nationale.

M. Wilson. — Je viens adresser une question à M. le garde des sceaux.

Dans la séance du 25 mars, l'Assemblée a déclaré nuls les décrets de Bordeaux qui frappaient les magistrats ayant fait partie de commissions mixtes en 1852. Mais ce n'était pas là une approbation de la conduite de ces magistrats, car l'Assemblée s'est associée très vivement aux paroles de M. d'Audiffert Pasquier et Victor Lefranc, qui ont flétri la conduite des magistrats ayant fait partie de commissions mixtes.

L'honorable garde des sceaux a hautement partagé ces sentiments. Or, voilà quatre mois que cela se passait, et je viens demander à M. le ministre de la justice si les scrupules qu'il croyait alors devoir s'élever dans l'âme des magistrats en question ont abouti à des démissions, et dans le cas où les espérances de M. le garde des sceaux auraient été trompées, je demande quelles mesures il croirait devoir prendre! (A gauche: Très bien!)

M. le garde des sceaux. — Mon opinion sur la conduite des magistrats qui, en 1852, ont fait partie des commissions mixtes, n'a pas changé. Je suis plus convaincu que jamais que la magistrature ne devait pas prendre part à des procédures qui avaient un caractère politique, illégal et violent. (Très bien.)

La manifestation si éclatante faite par l'Assemblée, alors que cette question est venue pour la première fois devant vous, m'avait fait croire que des scrupules s'élèveraient dans l'âme des magistrats. (Ah! ah! Mouvements divers.)

Je répète ce que j'ai dit. J'espérais que des scrupules s'élèveraient non pas seulement dans l'âme de ceux qui avaient été compris et désignés arbitrairement dans le décret du 28 janvier, mais encore dans l'âme des autres qui ont été volontairement pas-

sés sous silence. Ces scrupules se sont manifestés, mais je dois dire que ces scrupules éveillés ne sont pas allés jusqu'à des démissions. (Rire général.)

La leçon a été forte, puissante; elle empêchera une faute pareille à l'avenir; mais enfin les magistrats s'en sont tenus à ce que j'indique.

On me demande si je poursuivrai disciplinairement ces magistrats? J'avais promis d'étudier la question. Voici ce que mon étude m'a amené à penser... Une poursuite faite après tant d'années, alors que depuis, beaucoup des magistrats dont il s'agit ont rendu au pays des services incontestables (Mouvement), oui, incontestables, cette poursuite contre trente-neuf magistrats est-elle utile, a-t-elle chance de réussite?

Je me suis demandé si, en poursuivant, je ne risquerais pas d'affaiblir la manifestation significative de l'Assemblée, en courant le risque de se heurter contre la juridiction de la cour suprême.

Et d'ailleurs, à une heure où nous avons si grand besoin d'apaisement, serait-il bon de faire trente-neuf poursuites pour aboutir même à une peine disciplinaire, alors que l'Assemblée en a déjà prononcé une plus grave que toutes celles qui pourraient être prononcées.

Par toutes ces considérations, je déclare franchement que j'ai cru devoir en rester là, et que je me suis décidé en toute liberté de conscience, et d'après ce qui m'a semblé le mieux convenir aux intérêts du pays. (Vive approbation.)

M. Wilson se présente de nouveau à la tribune, mais en descend aussitôt.

Les cris de: Assez! assez! partent de tous les bancs de l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les conseils généraux.

M. Duvergier de Hauranne développe, sur l'article 2, un amendement qui a pour but de substituer à la commission départementale une organisation nouvelle.

Le conseil général choisirait dans son sein trois comités dits des finances, des travaux publics et des affaires diverses qui surveilleraient, dans l'intervalle des sessions, les questions ressortant de leur spécialité.

L'amendement de M. Duvergier de Hauranne est mis aux voix et repoussé.

L'Assemblée passe à l'examen de l'amendement de M. Berthault, qui diffère très-peu de celui de M. Duvergier de Hauranne.

« Le conseil général élit, dans son sein, une commission départementale. »

Voici le résultat du scrutin :

Votants	642
Majorité absolue	322
Pour	430
Contre	212

(Mouvement.)

L'Assemblée adopte l'article 2.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le colonel Denfert qui, élu dans trois départements, opte pour celui de la Charente-Inférieure.

Une voix : toujours le spectre Rouher.

On reprend le cours de la discussion de la loi sur les conseils généraux.

Les articles sur lesquels il n'y a pas d'amendements nouveaux, ne sont pas soumis de nouveau à l'Assemblée.

Sur l'article 4, M. Naquet propose l'amendement suivant :

« Chaque arrondissement élit, au

scrutin de liste, un nombre de conseillers généraux proportionnel à la population de l'arrondissement, à raison de un conseiller par 5,000 habitants et fraction supérieure à 3,500 habitants. »

M. Naquet défend son amendement. Il fait des réserves sur le scrutin de liste, qu'il n'approuve pas entièrement. Il désirerait une bonne loi électorale, qui permit aux minorités d'être représentées, mais, comme M. Ferrouillat, il croit que l'Assemblée n'a pas le droit de faire des lois constitutionnelles. (Vive agitation.)

L'honorable membre pense que le scrutin de liste permettrait seul, pour les élections au conseil général, une représentation équitable des minorités.

L'amendement de M. Naquet est mis aux voix et rejeté.

A l'article 4, M. Malens propose un amendement ainsi conçu :

« Chaque canton a droit d'élire un membre du conseil général. »

« Auront le droit d'en élire deux, les cantons ayant une population supérieure de moitié à la moyenne constatée pour chaque département lorsque leur contingent, dans les quatre contributions directes, atteindra la même proportion. »

L'Assemblée adopte ensuite, sans discussion sérieuse, les articles de la loi de 4 à 20.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. le ministre des finances dépose un projet de loi, portant fixation des contributions directes à percevoir pendant l'exercice 1872.

M. Ravinel demande que l'on mette à l'ordre du jour, après la loi des conseils généraux, sa proposition sur l'installation des ministères à Versailles.

Voix nombreuses à droite : A demain! à demain!

Comme il ne s'agit que d'une prise en considération, qu'il n'y aura pas de discussion, la proposition de M. de Ravinel peut revenir demain au début de la séance (Oui! oui!)

La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DIVERSES

Extrait du *Siècle* :

Versailles, 1^{er} août 1871.

« M. Jules Favre n'est décidément plus ministre; il a opposé une résistance invincible aux instances de M. Thiers, qui, pendant plusieurs jours, l'a supplié de conserver son portefeuille. M. Jules Favre avait pris, depuis quelque temps déjà, l'inébranlable résolution de descendre la côte aride qu'il montait depuis dix mois et dont la droite avait fait un calvaire. Le voilà rendu à la liberté, prêt aux combats de la parole, mieux armé encore qu'autrefois, car il a acquis une expérience des affaires qui lui manquait sur les bancs de l'ancien corps législatif. Je doute que la droite ait à se louer plus tard d'avoir renvoyé M. Jules Favre à son banc de député. »

« Il faut avouer que le succès de la droite dans cette affaire est plus que modeste; elle ne triomphe qu'à demi. M. Jules Favre est parti, mais ce portefeuille des affaires étrangères que la droite convoitait, elle ne l'aura pas. M. Thiers le supprime momentanément, pour n'avoir pas à subir un légitimiste de plus dans le cabinet. A ceux qui répètent sans cesse que le Ministère doit être l'expression de

la majorité, on peut répondre que c'est vrai, quand il est avéré que la majorité est l'expression du pays. On oserait prétendre que la droite monarchique, légitimiste, la droite du drapeau de Jeanne Darc soit la représentation de la France? »

On lit dans le *Figaro* :

Samedi matin, un cercueil contenant le corps de M. Baroche, l'ancien ministre, est arrivé de Jersey à Paris ramené par MM. Alphonse Baroche, receveur général du Calvados, fils du défunt, et Goupy, son gendre. Le cercueil a été déposé à la Madeleine dans les caveaux, et y demeurera jusqu'au jour prochain, où un service funèbre sera célébré en mémoire de M. Baroche et de son fils, Ernest Baroche, dont on sait la mort glorieuse au Bourget.

On a encore opéré hier de nombreuses arrestations d'individus accusés d'avoir participé aux actes de la Commune et pris part à l'émigration. Parmi eux se trouvent des officiers de la fédération de la garde nationale, les nommés Chardon, Vagnon, Bréghiloke et Crétin. Ce dernier était lieutenant colonel et commandant les forces du 4^e arrondissement.

On a, en outre, arrêté un personnage important de la Commune, mais dont le nom n'est pas exactement connu.

Un terrible orage a éclaté sur Reims. Des grêlons de plus de quinze grammes, quelques-uns plus gros que des noix, ont brisé toutes les vitres exposées à l'ouest.

On espère que la campagne n'aura pas à souffrir et que tous les dégâts seront limités à la ville.

Un vol qui n'est pas sans importance a eu lieu dans la nuit du 28 au 29 juillet, au préjudice de M. Pelon distillateur liquoriste, rue des Capucines. Des malfaiteurs lui ont enlevé son coffre-fort renfermant environ 3,000 fr. en or et en billets de banque.

Le lendemain, le coffre-fort a été retrouvé dans un terrain vague situé à l'angle du cours Rambaud et de la rue Dugas-Montbel. Les voleurs avaient pratiqué à la partie supérieure une ouverture par où ils en avaient vidé le contenu.

Les marchands peuvent s'adresser aux bureaux suivants :

Pour le *Défenseur des Droits de l'Homme* et le *Vengeur*,
A la Guillotière, chez M. GRANGE, cours de Brosse, 15;
Aux Brotteaux, chez PERRAGON, cours Vitton, 40;
A Vaise, Bureau de Tabac, quai de Vaise, 1, en face le Port-Mouton;
A la Croix-Rousse, rue d'Anserlitz, 25.

REPLACEMENTS MILITAIRES

Maison POISSON, cours Lafayette, 64

Demande de Remplaçants munis de bons certificats
Naturalisation pour Alsaciens et Lorrains

Le Gérant : VILLARD.

Lyon. — Imprimerie de LÉONARD et C^e.

Villard